



DELIBERATION N°67/2016 du 15 juin 2016

Approuvant le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation du hangar de compostage de déchets verts de la Commune de Huahine

En sa séance du 15 juin 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 5/CONV/CM/2016 du 8 juin 2016, sous sa présidence, avec Madame Clothilde TEHAAMANA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'avis d'appel d'offres ouvert relatif au marché de fournitures et travaux envoyé au quotidien La Dépêche de Tahiti le 19 mars 2016 pour publication les 21 et 22 mars 2016 ;
- Vu** la délibération n° 32/2014 du 16 avril 2014 constituant la commission d'appel d'offres (C.A.O.) ainsi que du jury de concours de la commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 33/2014 du 16 avril 2014 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de Huahine ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du jeudi 04 mai 2016 et du lundi 06 juin 2016 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1^{er} : Le choix du soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres (C.A.O.) pour l'opération intitulée « Réalisation du hangar de compostage de déchets verts », est approuvé et se compose comme suit :

Nom du candidat	MARINALU
Montant total HT(FCFP)	36 041 600
Total T.V.A. (13%) (FCFP)	4 685 408
Montant total du lot TTC (FCFP)	40 727 008

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant ainsi que tout avenant subséquent.

Article 3 : Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 2138 du budget principal.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier Payeur des ISLV sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt (20) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTA Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAUU épouse MAI Rosine, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Six (06) membres ont donné pouvoir :

TAAROAMEA Bruno

a donné pouvoir à

TUMARAE Grégoire

TEMAIANA épouse TEREMATE Tania

VAIHO Dorida

TEMAURI Jean-Marie

TUIHANI Eugène

TEPA Eremoana

TUIHANI Georges

TINITUA épouse BUARD Mathilde

ROURA Nicole

TUIHANI-TEHEIURA Romain

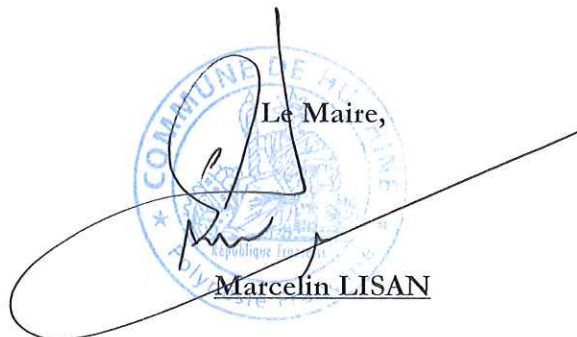
LISAN Marcelin


Trois (03) membres sont absents :

HOPARA Nano

MOU SIN Gaëton

TEPA Gérard

Le Maire,

Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 20	Acte rendu exécutoire
Votants : 26 dont 6 pouvoirs	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 17 JUIN 2016
Exprimés : 26	et publication ou notification
Votes pour : 26	du 17 JUIN 2016
Votes contre : 0	Le Maire,  Marcelin LISAN
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	